

Lundi 7 février 2022 à 18 h 30
(par TEAMS)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Attestation des montants reçus – Résolution
4. Présentation des résultats du sondage sur la violence et l'intimidation
5. Présentation du Plan d'action contre la violence et l'intimidation
6. Demandes d'investissements (MAO) – Suivi
7. Informations
 - 7.1 Enseignant(e)s
8. Date de la prochaine rencontre : Le mardi 22 mars 2022 à 18 h 30
9. Levée de l'assemblée

Marjorie Matte-Despatis, présidente *Isabelle Boulet*, directrice par intérim

Article 64 : Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves.